



DECISION N° 131-2026

Portant validation de l'offre de l'association LAVALISE pour la location d'une guinguette et prestation DJ pour la soirée du 14 juillet 2026.

Madame le Maire de la Ville de Bernay,

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu le Code de la commande publique ;
Vu la délibération n°19-2026 du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026, portant délégation du conseil municipal au Maire ;
Vu la proposition de l'association LAVALISE pour la location d'une guinguette et prestation DJ pour la soirée du 14 juillet 2026.

Considérant que la proposition de l'association LAVALISE est la mieux disante.

DECIDE :

De valider l'offre de l'association LAVALISE pour la location d'une guinguette et prestation DJ pour la soirée du 14 juillet 2026 pour un montant de 2950 € HT

signé électroniquement le 07/07/2026,
par VAGNER Marie-Lyne, Maire

